



ID. PATRIMOINE 2025

UN CONCOURS NATIONAL POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Année scolaire 2024-2025

2^{ème} édition sur le thème :

Passé riche, futur audacieux

Organisé par la Fédération Patrimoine-Environnement, agréée par le ministère de l'Éducation Nationale et l'Union Rempart, agréée Jeunesse et Éducation Populaire depuis 1982

Pour les 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et tous les niveaux de lycées généralistes et professionnels

RÈGLEMENT

Dans la continuité du Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine initié par la FNASSEM (Patrimoine-Environnement) en 2006 et proposé aux élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, la fédération Patrimoine Environnement (issue de la fusion de la FNASSEM et de la LUR) s'associe à l'Union REMPART pour proposer un concours national de découverte du patrimoine et de l'environnement aux classes allant de la 5^{ème} à la terminale, ayant pour but de sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité, au patrimoine local.

ORGANISATEURS

Depuis 2011, le concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine bénéficie de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale, en reconnaissance de son intérêt pédagogique.

L'union REMPART bénéficie quant à elle depuis 1982 de l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire, octroyé la même année que la reconnaissance d'utilité publique de l'association.

Ce concours, dont cette deuxième édition est organisée dans le cadre de l'année scolaire 2024-2025, bénéficie du partenariat des Éditions Faton et de la Société Kléber Rossillon.

QUI PEUT CONCOURIR ?

Le concours est ouvert aux élèves de collège et lycée, selon la répartition suivante :

- **Catégorie Reporter du patrimoine** : 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} des collèges de toutes les académies de France métropolitaine et des territoires d'outre-mer, ainsi qu'aux élèves d'instituts spécialisés à des niveaux similaires.
- **Catégorie Projet de mise en valeur du patrimoine** : lycéens des filières générales, techniques, professionnelles ou agricoles, ainsi qu'aux élèves d'instituts spécialisés à des niveaux similaires.

MODALITÉS

- **Catégorie Reporter du patrimoine** : les élèves, accompagnés de leurs professeurs devront réaliser un article de journal, 3 pages, format A4, traitant d'un objet de leur patrimoine local (culturel ou naturel, mobilier ou immobilier, matériel ou immatériel), en lien avec le thème de l'édition ; cette année : *Passé riche, futur audacieux*.
- **Catégorie Projet de mise en valeur du patrimoine** : les élèves, accompagnés de leurs professeurs, devront réaliser un dossier présentant un projet de valorisation d'un patrimoine local choisi (culturel

ou naturel, mobilier ou immobilier, matériel ou immatériel), en lien avec le thème de l'édition, à savoir cette année : *Passé riche, futur audacieux*.

Pour les deux catégories, les élèves doivent impérativement s'attacher à l'étude d'un ou de plusieurs patrimoines (sites, édifices, paysages culturels, savoir-faire...) les environnant. Pour cela, ils sont invités à aller à la rencontre des acteurs locaux (bénévoles d'associations, professionnels, entreprises touristiques ou collectivités territoriales...) œuvrant à la sauvegarde d'un patrimoine, bâti ou naturel, ou d'un savoir-faire traditionnel.

Ce projet permet aux enseignants une approche pluridisciplinaire. Il peut être proposé dans le cadre des Travaux Pratiques Interdisciplinaires en collège.

Quelques exemples :

- la littérature avec des descriptions de lieux, paysages à travers plusieurs époques et auteurs,
- les mathématiques avec la géométrie dans l'espace (architecture des sites historiques et patrimoniaux, construction des cathédrales...),
- les sciences de la vie et de la Terre avec le patrimoine agricole (musées d'agriculture, arboriculture...).

LE THÈME 2024-2025 : PASSÉ RICHE, FUTUR AUDACIEUX

Pour cette deuxième édition du concours ID. Patrimoine, les classes devront s'emparer de la notion de patrimoine, s'attacher à l'étude d'un patrimoine local pour en comprendre l'histoire, le rôle et ouvrir les perspectives sur un usage ou une utilité actuelle en lien avec le développement durable (à identifier parmi les Objectifs de Développement Durables ODD) et dans une visée de transdisciplinarité.

Outils et pistes de réflexion :

- Prendre contact avec les [délégués](#) et [adhérents](#) en régions de la Fédération Patrimoine-Environnement
- Prendre contact avec les [associations membres](#) de l'Union REMPART.
- Les [Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins](#)

CATÉGORIE REPORTER DU PATRIMOINE POUR LES CLASSES DE 5ème, 4ème et 3ème

Dans cet exercice journalistique, les élèves devront s'attacher à travailler le fond et la forme. L'article mis en page devra compter **3 pages au format A4, 4500 caractères espaces compris**. L'article sera composé d'un titre, d'un chapeau, du corps du texte, sera accompagné d'illustrations (respectant les règles de droit à l'image) et signé par ses auteurs.

En plus de l'implication, la démarche et l'originalité du sujet, les articles seront jugés selon les critères suivants :

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Compréhension des notions de patrimoine, patrimoine local et description du patrimoine choisi
- Respect du thème, pour cette édition : « Passé riche, futur audacieux »
- Cohérence de la mise en forme et qualités rédactionnelles (texte, respect des règles journalistiques, respect des règles d'utilisation des sources, des droits d'auteurs...)
- Dimension humaine, les élèves sont invités à prendre contacts avec des associations locales ou des professionnels

MODALITÉS COMPLÉMENTAIRES

Pour une équité entre toutes les classes participantes et afin de faciliter le traitement des dossiers par le jury du concours, merci de respecter les consignes suivantes :

- 1 article par classe ou groupe d'élèves participant (si vos élèves sont nombreux, n'hésitez pas à diviser votre classe en groupes de travail, il faudra donc inscrire plusieurs groupes).
- Le jury sera particulièrement attentif à l'écrit, tenant à ce que les articles soient rédigés par les élèves, avec leurs mots, leurs ressentis, leur vision !
- L'article doit faire 3 pages (format A4), ni plus ni moins.
- La fiche de renseignements doit être entièrement complétée et nous être renvoyée en même temps que l'article. N'oubliez pas que les indications que vous mentionnez dans cette fiche nous permettent de mieux comprendre vos motivations, le contexte de travail, les difficultés rencontrées, etc. La fiche de renseignements optimise ainsi vos chances de gagner !
- L'article et la fiche de renseignements doivent nous être envoyés par email : seul le format PDF est accepté (n'oubliez pas de transformer vos documents de travail en PDF avant leur envoi - qu'ils soient en .ppt, .doc, .odt, RTF, XPS ou tout autre format).
- Si vos fichiers sont lourds notamment à cause des visuels et que vous rencontrez des difficultés d'envoi par email car votre messagerie ne permet pas l'envoi de fichiers volumineux, n'hésitez pas à utiliser les services d'échange de fichiers volumineux sur internet. Nous vous recommandons WeTransfer (www.wetransfer.com).

DOTATIONS

- **Prix Kléber Rossillon – Gestion de sites culturels et touristiques**

Les lauréats du Prix Kléber Rossillon se voient récompensés d'une visite gratuite à choisir parmi les douze sites culturels prévus dans le règlement du concours. Le coût du transport en bus scolaire sera à la charge de l'établissement lauréat.

- **Prix des Éditions Faton – Histoire Junior**

Les lauréats du Prix des Éditions Faton se verront offrir un abonnement de six mois au magazine Histoire Junior.

Les organisateurs du concours ID.Patrimoine se réservent le droit d'annuler ou de modifier les dotations en fonction du nombre d'établissements inscrits. Les candidats inscrits seront prévenues en amont de cette décision la cas échéant.

CATÉGORIE PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE POUR LES CLASSES DE LYCÉES

Le concours est ouvert aux élèves de lycées des filières générales, techniques, professionnelles ou agricoles et leur propose de monter un projet de mise en valeur du patrimoine local. Il peut s'agir d'un patrimoine bâti, naturel ou d'un savoir-faire traditionnel, l'importance est qu'il soit local. Le projet mis en forme comptera 4

pages maximum au format A4 (incluant textes et photographies). En plus de la faisabilité du projet, les membres du jury seront attentifs aux critères suivants :

- Une introduction qui explique le choix de ce patrimoine
- Une présentation du patrimoine (histoire, description, ...)
- Une présentation du projet (objectifs, acteurs, partenaires et les bénéficiaires envisagés)
- La contribution du projet au développement durable en identifiant les Objectifs au Développement Durable (ODD) auxquels il pourrait être affilié.
- Les moyens nécessaires à la réalisation du projet (humains, matériels, financiers...)
- Des illustrations (photos, schémas, ...)
- Indication des sources

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Compréhension des notions de patrimoine, patrimoine local et description du patrimoine choisi
- Respect du thème, pour cette édition : « Passé riche, futur audacieux »
- Cohérence de la mise en forme et qualités rédactionnelles (texte, respect des règles d'utilisation des sources, des droits d'auteurs...)
- Dimension humaine, les élèves sont invités à prendre contacts avec des associations locales ou des professionnels

MODALITÉS COMPLÉMENTAIRES

Pour une équité entre tous les participants et afin de faciliter le traitement des dossiers par le jury du concours, merci de respecter les consignes suivantes :

- 1 article par classe ou groupe d'élèves participant (si vos élèves sont nombreux, n'hésitez pas à diviser votre classe en groupes de travail).
- Le jury sera particulièrement attentif à l'écrit, tenant à ce que les articles soient rédigés par les élèves, avec leurs mots, leurs ressentis, leur vision !
- L'article doit faire 4 pages (format A4), ni plus ni moins.
- La fiche de renseignements doit être entièrement complétée et nous être renvoyée en même temps que l'article. N'oubliez pas que les indications que vous mentionnez dans cette fiche nous permettent de mieux comprendre vos motivations, le contexte de travail, les difficultés rencontrées, etc. La fiche de renseignements optimise ainsi vos chances de gagner !
- L'article et la fiche de renseignements doivent nous être envoyés par email : seul le format PDF est accepté (n'oubliez pas de transformer vos documents de travail en PDF avant leur envoi - qu'ils soient en .ppt, .word, .odt, .RTF, .XPS ou tout autre format).
- Si vos fichiers sont lourds notamment à cause des visuels et que vous rencontrez des difficultés d'envoi par email car votre messagerie ne permet pas l'envoi de fichiers volumineux, n'hésitez pas à utiliser les services d'échange de fichiers volumineux sur internet. Nous vous recommandons WeTransfer (www.wetransfer.com).

DOTATIONS

- **Prix REMPART - Valorisation du patrimoine**

Chaque membre de la classe (ou du groupe) lauréate, au lycée, se verra remettre un bon de 40 € pour les droits d'inscription à un chantier, pour chaque membre de la classe lauréate.

Les organisateurs du concours ID.Patrimoine se réservent le droit d'annuler ou de modifier les dotations en fonction du nombre d'établissements inscrits. Les candidats inscrits seront prévenus en amont de cette décision la cas échéant.

COMPOSITION JURY

Le jury sera composé de professionnels du patrimoine : représentants des deux associations organisatrices, d'un membre de la rédaction des Éditions Faton, d'un membre de la société Kléber Rossillon, d'un membre du ministère de l'Éducation Nationale.

REMISES DES PRIX

La remise des prix et des diplômes se déroule en fin d'année scolaire (juin-juillet 2024), dans les établissements lauréats. L'établissement organisera une remise de prix en présence des partenaires ayant participé au projet avec les représentants nationaux et locaux des organisateurs ainsi que de la presse locale.

Les articles et productions des lauréats seront diffusés sur le site internet de la Fédération Patrimoine-Environnement et de l'Union REMPART.

COMMENT PARTICIPER ?

Les classes participantes doivent retourner avant le **31 janvier 2025** le bulletin d'inscription à télécharger sur notre site internet.

Le l'article ou le projet et la fiche de renseignements doivent nous être retournés impérativement avant le **30 avril 2025**.

Les envois se font prioritairement par voie électronique au format PDF uniquement et à l'adresse suivante : concours@associations-patrimoine.org. En cas de difficulté pour l'envoi, n'hésitez pas à nous contacter à cette même adresse mail.

CALENDRIER

31 Janvier 2025	Date limite du dépôt de candidature
30 Avril 2025	Date limite d'envoi des articles et dossiers
Mai-juin 2025	Délibération du jury
Juin-Juillet 2025	Remises des prix

CONTACTS

Fédération Patrimoine-Environnement
www.patrimoine-environnement.fr
6-8, passage des deux sœurs – 75009 PARIS

Union REMPART
www.rempart.com
1 Rue des Guillemites – 75004 Paris

Renseignements : concours@associations-patrimoine.org – 01 42 67 67 51